



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Nouméa, le 28 septembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL DE 4,415 MILLIARD DE L'ÉTAT A LA NOUVELLE-CALEDONIE

L'État accorde exceptionnellement un soutien financier à la Nouvelle-Calédonie de 4,415 milliards de f.cfp.

Le 28 septembre 2023, le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et le directeur des finances publiques de la Nouvelle-Calédonie ont signé avec le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie une convention pour l'octroi d'un soutien financier massif de l'État de 37 millions d'euros, soit 4,415 milliards de f.cfp.

Par courrier du 24 avril 2023, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie avait sollicité un soutien financier auprès de l'État, sous forme de subvention en 2023 et sous forme de prêt en 2024, afin de pallier les difficultés de trésorerie de la Nouvelle-Calédonie et de ses organismes rattachés.

Après un travail commun effectué par les services du Haut-Commissariat et des Finances Publiques et ceux du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'État a accepté d'intervenir exceptionnellement afin d'éviter une rupture de paiements des retraites en novembre prochain et des allocations versées aux personnes en situation de handicap et de dépendance. Cette aide de l'État servira également au soutien du secteur hospitalier en difficulté.

Il s'agit d'un effort partagé : le versement de cette aide de l'État sera conditionné à la réalisation, dès 2023, de réformes qui poursuivent les objectifs suivants :

- la garantie d'équilibre du budget de la Nouvelle Calédonie ;
- la pérennisation du régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM) ;
- la pérennisation de la caisse locale de retraites (CLR) ;
- la pérennisation du régime handicap et perte d'autonomie (RHPA).

Ces réformes visent à rétablir doublement ces différents régimes et à éviter de se retrouver dans la même situation l'an prochain.

Ce soutien financier de l'État sera versé par tranche, sur décision de l'État et en fonction de la réalisation des réformes attendues :

- 18,1 M €, soit 2,160 milliards de f.cfp, pour éviter la cessation de paiement de la CLR en novembre 2023 ;
- 10,9 M €, soit 1,3 milliard de f.cfp, pour garantir le versement des prestations de handicap et dépendance ;
- 8 M €, soit 955 millions de f.cfp, pour financer les aléas susceptibles d'empêcher la bonne exécution budgétaire de l'exercice 2023.

Un comité, qui se réunira mensuellement, est institué afin de suivre la mise en œuvre de cette aide et les réformes attendues.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tel : (+687) 20 00 55 – (+687) 77 71 93

Mail : communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr

www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,
98 844 Nouméa Cedex